

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 559

présenté par

M. Cesarini, M. Orphelin, Mme Pitollat, Mme Fontenel-Personne, M. Travert, Mme Clapot,
Mme Bagarry, M. Bois, M. Vignal et M. Julien-Lafferrière

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.